

# ENFANTS D'AUJOURD'HUI DIVERSITÉ DES CONTEXTES PLURALITÉ DES PARCOURS

*Colloque international de Dakar  
(Sénégal, 10-13 décembre 2002)*



*Numéro 11*

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
**AIDELF**

# Conséquence de la raréfaction des enfants et de la modification de la pyramide des âges sur la société

---

**Alain PARANT**

INED, Paris, France

Les générations qui naissent actuellement sont - ou tendent à être - partout moins nombreuses que naguère. Apparu en France au XVIII<sup>ème</sup> siècle, le processus de raréfaction des enfants s'est d'abord propagé, progressivement, aux autres pays les plus développés avant de s'étendre, plus brutalement, depuis la Deuxième Guerre mondiale, aux pays économiquement moins avancés. Quasiment universel mais néanmoins très divers selon les pays quant à ses causes, son évolution passée et son intensité présente, le processus n'a pas identiquement altéré la dynamique des populations. Si, par suite de la moindre fécondité-natalité, toutes les populations du monde désormais vieillissent, elles n'en vieillissent pas moins à des rythmes fort différents et avec des perspectives, en la matière, extrêmement variées.

Tendance spontanée ou puissamment contrainte, la raréfaction des enfants affecte les sociétés dans leurs multiples rouages. Sous réserve d'un encadrement par des politiques d'accompagnement efficaces, elle peut être source de très réelles améliorations des conditions de vie générales : réduction de la pression démographique, allocation (ou ré-allocation) des ressources disponibles vers les secteurs les plus générateurs de progrès économique et social. Mais une raréfaction des enfants induisant, à terme, une contraction très importante de la base de la pyramide des âges, engendre des effets de seuil : dés-économies d'échelle, difficultés de financement de la protection sociale, affaiblissement des réseaux de solidarités informelles... L'intervention publique doit alors changer de nature et revêtir un caractère plus radicalement interventionniste : par exemple, instauration ou restauration de politiques familiales, de politiques vieillesse et de gestion des âges.

Dans cette communication, on consacrera un premier point à ce que Landry nomma « La révolution démographique », un concept qui a depuis fait florès - significativement dénaturé - sous la dénomination de « transition démographique ». Ce rapide détour par les tenants de la raréfaction des enfants est - à nos yeux - indispensable tant la donne de la constitution de la descendance a radicalement changé pour les couples des pays développés, comme elle va, immanquablement, le faire au cours des prochaines décennies dans les pays en voie de développement. Dans un deuxième temps, on procédera à un état des lieux des deux processus, de raréfaction des enfants d'une part, du vieillissement démographique induit d'autre part. Dans une troisième et dernière partie, on s'intéressera aux deux stratégies que ce double processus peut susciter - stratégie d'accompagnement ou stratégie interventionniste -, en en présentant quelques modalités et limites.

## 1. « La révolution démographique » : un processus universel

La connaissance de méthodes permettant de rendre les rapports sexuels inféconds est fort ancienne et a été toujours largement répandue, mais l'usage de ces méthodes à une échelle suffisamment large pour entraîner une baisse de la fécondité et de la natalité ne remonte en France - pays précurseur - qu'au dernier tiers du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Analysant le recul de plus de moitié de la natalité française en 150 ans, Adolphe Landry est le premier, en 1934, à développer la thèse d'une restriction volontaire des naissances et d'une autre conception de la vie : « Cette conception sera un principe, elle agira comme une cause première ; et là où elle aura prévalu, les autres causes qui pouvaient auparavant agir dans le même sens, telle la corruption des mœurs, se rattacheront, se subordonneront à elle, pour ne plus jouer

que le rôle de causes secondes (p. 39)... Le principe fondamental est celui, si l'on peut ainsi parler, de la rationalisation de la vie (p. 40) ». Cette rationalisation peut procéder de sentiments altruistes (« le souci de l'intérêt des enfants qui viendront, ou, pour mieux parler, qu'il s'agit de laisser venir »), de sentiments un peu moins désintéressés, nés de l'attachement des personnes à leurs biens, de sentiments véritablement égoïstes enfin : les enfants sont une cause de dépense, de peine, de tracas ; une gêne pour l'activité des parents. Sa propagation, large, résulte du souci de chacun d'imiter les autres, leurs calculs et leurs pratiques. « Ces imitations seront d'autant plus faciles que les adhérents des mœurs nouvelles seront devenus plus nombreux, que ceux-là qui persisteront dans les façons de vivre anciennes tendront à constituer des exceptions, provoquant l'étonnement, la commisération peut-être, voire le mépris ou la réprobation » (p. 43).

Landry distingue trois régimes démographiques :

- Un régime démographique primitif. À l'état pur, la productivité de l'économie et la mortalité (mortalité relative) sont les seuls facteurs qui conditionnent l'état de la population et son évolution. La première dépend des richesses naturelles, de la capacité des hommes à les exploiter, du développement des techniques, de la masse des capitaux mobilisés, du régime et de la distribution de la propriété. La seconde est liée au niveau de bien-être et à l'état du savoir médical et de l'hygiène.
- Un régime intermédiaire. Il est gouverné par les deux facteurs précédents et par un troisième « qui est la tendance des hommes à maintenir, pour eux et pour les leurs, le genre de vie accoutumé », les ajustements nécessaires à ce maintien étant opérés via la nuptialité (célibat accru, mariage plus tardif).
- Un régime contemporain. Il se caractérise par une pratique de la limitation des naissances, généralisée, plus efficace que la restriction de la nuptialité et répondant au souci essentiel, non plus de maintenir un niveau de vie, mais de l'élever au profit des parents et de la progéniture. Comme dans le régime intermédiaire, un facteur psychologique agit qui ne représente plus, cependant, une des conditions de l'équilibre des populations et qui n'est plus un principe de stabilité mais, bien au contraire, un principe de changement.

Landry nomme *révolution démographique* l'avènement du régime contemporain. Progressif ou soudain, cet avènement marque le basculement d'un monde, où l'on « tendait vers une égalisation de la mortalité et de la natalité, vers un état de la population destiné à demeurer par la suite stationnaire » (p. 53), à un autre monde, où il n'y a plus d'équilibre de la population et où « on pourra même voir la population décroître, malgré les progrès si remarquables seraient-ils, soit de la technique productive, soit de la médecine et de l'hygiène » (p. 54). Landry avait, certes, amplement sous-estimé l'ampleur des gains futurs (il écrit en 1934) de durée de vie<sup>1</sup>, et il n'avait pas non plus perçu (du moins n'en a-t-il pas fait état) que la tendance de la fécondité puisse s'inverser - *a fortiori* que le retournement puisse être aussi intense et durable. Si la marche du temps a, sans conteste, altéré sa thèse, elle ne l'a pas, pour autant, contredite.

Depuis Thorstein Veblen (1899) et James Duesenberry (1949), on sait que nos systèmes de préférences se réfèrent à des normes, à des standards, qui non seulement nous sont étrangers mais sont en outre, souvent, forgés hors de notre milieu social. Cette propension à l'imitation s'est incontestablement amplifiée avec l'avènement de la société - sans frontières et sans limites - de la communication et de l'image. Ceci vaut dans tous les domaines de notre vie, et plus encore pour ceux qui débordent du cadre marchand strict : par exemple, la mise en couple et la constitution d'une descendance.

<sup>1</sup> Il considérait que la vie avait un terme infranchissable et que, même si l'on voulait faire vivre les humains jusqu'à 85 ans, la vie moyenne effective ne rejoindrait jamais ce terme, 75 ans constituant - jugeait-il - « une supposition que, sans doute, l'on trouvera optimiste ». On indiquera simplement que l'espérance de vie à la naissance a égalé en France, en 2001, 75,5 ans pour les hommes et 83,0 ans pour les femmes (source : *Bilan démographique 2001*, Insee, 2002 ; données provisoires).

Conséquemment, la théorie classique de l'utilité – fondée sur le principe d'autonomie et d'indépendance du système de préférences des individus – s'en trouve extrêmement fragilisée, sinon totalement irrecevable ; ce que, bien avant Veblen et Duesenberry, Cantillon (1755) et Smith (1776) avaient perçu. Ces deux économistes sont, en effet, les premiers à avoir énoncé que l'utilité d'un individu est moins fonction des biens que cet individu consomme que des comparaisons qu'il peut établir, en continu, entre sa consommation et celle d'autres individus (ou groupes d'individus) lui servant de référence dans son environnement. L'utilité qui prévaut alors n'est plus l'utilité de la théorie économique classique, mais l'utilité relative. C'est moins la croissance des revenus ou des niveaux de vie<sup>2</sup> des individus qui conditionnent leurs comportements – féconds, pour ce qui nous retient ici – que la croissance de leurs revenus ou de leurs niveaux de vie relatifs ; c'est-à-dire de leurs revenus hiérarchisés par rapport à ceux des autres adultes, notamment de ceux qui n'ont pas, ou plus, la charge d'enfants.

Dans un monde caractérisé par une circulation rapide des informations et une diffusion plus large – à défaut d'être générale – des procédés contraceptifs modernes, la raréfaction des enfants, telle qu'elle tend à être universellement constatée est, de plus en plus, à interpréter comme le résultat d'un arbitrage, de la part des couples en âge de procréer, en faveur de leur niveau de vie relatif.

Dans les pays développés, démographiquement vieillissants et dotés de systèmes de protection sociale caractérisés par des transferts qui remontent, massivement, des générations d'adultes – actives et créatrices de richesses – vers les générations plus âgées, les jeunes couples éprouvent de plus en plus de difficultés à simplement maintenir leur niveau de vie, en raison du chômage, du sous-emploi et de l'extension des emplois précaires. En France, par exemple, où, revenus du patrimoine inclus, niveaux de vie des actifs et des retraités sont, en moyenne, équivalents, la situation des plus jeunes actifs apparaît cependant en retrait<sup>3</sup> ; on estime même que leur espérance de niveau de vie pourrait être inférieure à celles de leurs parents au même âge.

Dans les pays en voie de développement, où la population jeune pèse d'un poids plus lourd, très grandes sont pour elle les difficultés à trouver un emploi garantissant simplement la survie. Dans ces pays, ce n'est pas par rapport au niveau de vie de leurs contemporains âgés que les jeunes évaluent spontanément le leur, mais par rapport à celui – en termes relatifs, beaucoup plus élevé – offert aux jeunes dans les pays développés. Qu'ils aient ou non l'intention de migrer vers ces pays, ils restreignent leur descendance, limitant ainsi leur appauvrissement relatif. Souvent, leurs autorités politiques les encouragent dans cette voie ; parfois, très vivement, comme en Chine (politique de l'enfant unique).

## 2. Raréfaction de l'enfance et vieillissement démographique : brève chronique

Le régime de fécondité naturelle – un régime dans lequel contraception et avortement sont inconnus et dans lequel les attitudes et comportements des couples relativement à la fécondité sont rigoureusement indépendants du nombre d'enfants déjà mis au monde – a perduré jusqu'au deuxième tiers du XIX<sup>ème</sup> siècle dans les pays développés, les deux seules exceptions

<sup>2</sup> En première approximation, le niveau de vie d'un individu est estimé par le montant de ses ressources disponibles (revenu d'activité, revenus du patrimoine et revenus de transferts) après impôts (sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière). Mais l'estimation doit intégrer le fait que les individus appartiennent à des ménages de taille variable et que, dans un ménage donné, tous les individus ne sont pas équivalents. En France, en règle générale, l'Insee considère que le premier adulte d'un ménage compte pour une unité de consommation (UC), les autres adultes et les enfants âgés de 14 ans ou plus pour 0,5 UC chacun, les enfants de moins de 14 ans pour 0,3UC chacun. Pour apprécier le niveau de vie d'un individu dans un ménage, on rapporte les ressources disponibles totales du ménage au nombre d'UC.

<sup>3</sup> Elle le serait encore davantage avec une échelle d'équivalence accordant plus de poids aux enfants, notamment les plus âgés (en vertu, par exemple, du fait qu'ils poursuivent de longues et coûteuses études) et si étaient pris en compte les « loyers fictifs » (que sont censés se payer à eux-mêmes les propriétaires de leur logement), l'auto-production, les remboursements de soins médicaux et les intérêts d'emprunts.

concernant la France, où les premiers signes d'une fécondité dirigée sont apparus dès la deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, et les États-Unis où, pour la population féminine blanche, une même tendance malthusienne émergea quelques décennies plus tard. Dans les pays en développement, le basculement ne s'est produit que dans les années 1950-1960.

Pour autant qu'en témoignent les données publiées par la Division de la population des Nations unies (2001), la baisse de la fécondité est une tendance qui paraît de plus en plus solidement établie (tableau 1).

TABLEAU 1. LA BAISSÉ DE LA FÉCONDITÉ DANS LE MONDE DEPUIS 1955-1960

	Période :		
	1955-1960	1975-1980	1995-2000
ICF (en nombre moyen d'enfants par femme) :			
Monde	6,7	6,4	5,5
Pays plus développés	2,8	1,9	1,6
Pays moins développés	6,0	4,6	3,1
Pays les moins développés	6,7	6,4	5,5
Répartition des pays selon la valeur de l'ICF :			
Moins de 2,10	3	29	60
2,10-3,09	32	32	36
3,10-4,09	16	20	23
4,10-5,09	14	17	20
5,10-6,09	29	31	24
6,10-7,09	69	39	19
7,10 ou plus	24	19	5
Total	187	187	187
Note : Seuls les pays de 140 000 habitants en 2000 ont été pris en compte.			
Source : <i>World Population Prospects. The 2000 Revision</i> , Population Division, Department of Economic and Social Affairs, United Nations, New York, 2001.			

Parmi les 187 pays comptant au moins 140 000 habitants en 2000, 60 (un tiers) avaient, en 1995-2000, une fécondité inférieure à 2,1 enfants en moyenne par femme, soit le niveau de fécondité assurant le strict remplacement des générations féminines en âge de procréer dans les pays les plus développés, un niveau considéré comme l'idéal à atteindre à long terme par tous les pays. Sur la même base, ils n'étaient que 3 en 1955-1960 – les pays développés connaissant alors une période de vigoureuse reprise de leur fécondité et la plupart des pays en développement se caractérisant encore par un régime démographique naturel ou quasi naturel – et 29 en 1975-1980. À l'autre extrême de la hiérarchie, on ne comptait plus en 1995-2000 que 48 pays (un quart)<sup>4</sup> – regroupant tout de même encore 12,6% de la population mondiale en 2000 – où la fécondité était égale ou supérieure à 5,1 enfants en moyenne par femme, soit le niveau estimé pour la France à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, contre 122 (les deux tiers) en 1955-1960 et encore 89 en 1975-1980.

Même si ce n'est pas le lieu d'approfondir la question, il convient cependant d'observer que, dans les pays en développement comme, naguère, dans les pays plus développés, la

<sup>4</sup> Parmi ces 48 pays, 36 appartiennent au groupe des pays considérés comme les moins développés de la planète.

mortalité dans les jeunes âges reste souvent très élevée, plus particulièrement pour les jeunes filles dont un nombre important ne parviennent pas à l'âge de la reproduction. Nonobstant les migrations futures et leur incidence sur la reproduction globale des populations, le taux net de reproduction du moment (TNR)<sup>5</sup> permet de mieux juger de la réalité du processus de raréfaction des enfants et de la position relative des pays par rapport au strict remplacement des générations actuelles de femmes en âge de procréer. En France, l'écart entre l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) et le seuil « fatidique » de 2,1 est du même ordre de grandeur que l'écart séparant le TNN de la valeur 1 : -17% environ en 1995-2000 ; idem pour le Sri Lanka et la Thaïlande (tableau 2). Au Sénégal, par contre, un ICF 2,65 fois supérieur au même seuil de 2,1 n'entraîne, compte tenu de la mortalité dans les jeunes âges des filles, qu'un TNR deux fois supérieur à peine à l'unité.

TABLEAU 2. FÉCONDITÉ, MORTALITÉ INFANTILE,  
TAUX NET DE REPRODUCTION DANS LE MONDE EN 1995-2000

Pays et groupes de pays	ICF (en nombre moyen d'enfants par femme)	Taux de mortalité infantile (en pour 1000)	Taux net de reproduction (en nombre moyen par femme de filles survivantes à l'âge moyen à la reproduction)
Monde	2,82	60	1,18
Pays plus développés	1,57	8	0,75
Pays moins développés	3,10	65	1,29
Pays les moins développés	5,47	102	1,96
Chine	1,80	41	0,80
France	1,73	6	0,83
Sri Lanka	2,10	23	1,00
Thaïlande	2,10	25	0,99
Brésil	2,27	42	1,05
Tunisie	2,30	30	1,05
Algérie	3,25	50	1,45
Maroc	3,40	52	1,51
Sénégal	5,57	62	2,14
Mali	7,00	130	2,30
Ouganda	7,10	106	2,33
Angola	7,20	126	2,40
Somalie	7,25	122	2,49
Yémen	7,60	74	3,11
Niger	8,00	136	2,56

Note : Seuls les pays de 140 000 habitants en 2000 ont été pris en compte.  
Source : *World Population Prospects. The 2000 Revision*, Population Division, Department of Economic and Social Affairs, United Nations, New York, 2001.

Au début des années 1950, seuls les pays économiquement les plus développés, pour lesquels avait été observé un mouvement de déclin substantiel et ancien de la fécondité, étaient confrontés à un vieillissement de leur population – défini comme l'augmentation dans le temps de la proportion d'individus âgés. La stabilité de la structure par âge des pays à forte fécondité

<sup>5</sup> Cet indicateur, qui n'a de signification très claire que lorsque la fécondité générale et la mortalité sont stationnaires dans le temps, informe cependant sur les caractéristiques de l'état démographique limite.

renforçait l'idée que, relativement au développement du vieillissement, les variations de la fécondité devaient jouer un rôle significativement plus important que celles de la mortalité. Considérée sous l'angle des seuls facteurs démographiques directs (fécondité, mortalité, migration nette), la mécanique du processus a fait l'objet de multiples recherches depuis celle publiée par les Nations unies en 1956 – *Le vieillissement des populations et ses conséquences économiques et sociales* – et dans laquelle les auteurs démontrèrent que :

- Dès lors que sa fécondité décline, toute population s'engage sur la voie du vieillissement ; un vieillissement (par la base de la pyramide) d'autant plus important et à horizon temporel rapproché que la baisse de la fécondité est de grande ampleur et rapide.
- La baisse de la mortalité – telle qu'elle s'est historiquement produite jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale – n'a exercé que de très faibles effets sur la structure par âge des populations, les effets induits étant, qui plus est, ceux d'un rajeunissement par la base des pyramides sans modification du sommet de celles-ci.
- La poursuite de l'allongement du calendrier de la mortalité sera un facteur non négligeable de vieillissement démographique (par le sommet de la pyramide). Même les populations des pays en développement à forte fécondité vieilliront car la baisse de la mortalité ne pourra, chez eux, indéfiniment se produire sans provoquer une baisse de la taille des descendance.

Bien des travaux se sont inscrits dans le prolongement et dans l'esprit de cette étude pionnière des Nations unies.

Dans un article où nous nous étions efforcés de préciser quelle part du vieillissement démographique de la France était, sur la période 1931-1975, imputable à la baisse de la mortalité, nous avons « revisité » le célèbre dilemme d'Alfred Sauvy « Croître ou vieillir » en montrant que, compte tenu de l'évolution de la mortalité sur la période étudiée, seul un doublement de la fécondité générale – hypothèse éminemment forte – aurait pu permettre de stabiliser la proportion de personnes âgées à son niveau initial ; avec, à la clef, une croissance de près de 51% de la population totale, contre 28% dans la réalité (Parant, 1978). Plus récemment, Gérard Calot et Jean-Paul Sardon (1999) ont remis l'ouvrage sur le métier. En simulant diverses évolutions de la population française et de sa structure par âge du 1.1.1946 au 1.1.2051 (et, dans certains cas, jusqu'au 1.1.2101), ils ont montré que, de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à une époque récente, la mortalité a été l'unique facteur de vieillissement démographique, la fécondité (en raison de son rebond marqué et durable) et l'immigration nette (tout particulièrement importante durant les Trente Glorieuses) en ayant significativement freiné les effets. Mais ils ont également mis en évidence que, d'aujourd'hui jusqu'au milieu du siècle prochain, la contribution de la fécondité au vieillissement allait de nouveau considérablement croître et se rapprocher de celle de la mortalité<sup>6</sup>.

L'alternance d'un *baby-boom* et d'un *baby-bust* a, en effet, fortement altéré la pyramide des âges : à des générations de l'entre-deux-guerres d'environ 650 000 membres ont d'abord succédé quelque trente cohortes comptant à l'origine environ 850 000 individus et, depuis la mi-décennie 1970, des ensembles de seulement 725 000 à 750 000 nouveau-nés. Si l'on considère la rupture entre la dépression de l'entre-deux-guerres et le *baby-boom*, on observe que la génération 1946 était, à sa naissance, pratiquement 31% plus étoffée que sa devancière de 1945 (840 000 membres contre 643 000). La survie s'étant améliorée à chaque âge et l'immigration forte des Trente Glorieuses ayant, très partiellement, compensé les pertes substantielles par décès, c'est aujourd'hui l'équivalent de 90% de l'effectif des nouveau-nés de 1946 qui s'apprête à passer le cap du soixantième anniversaire et – à système socio-

---

<sup>6</sup> En France, où l'on oublie, peut-être, davantage qu'ailleurs que « la sénescence connaît toujours la même fin et que la perpétuation de l'espèce ne réside pas dans une survie individuelle plus longue, mais dans les générations à venir » (Parant, 1997), un tel recadrage des idées n'était certainement pas inutile.

économique inchangé – à quitter le monde du travail – auquel tentent d'accéder les représentants des générations moins nombreuses nées depuis 1975 – pour celui de la retraite. L'entrée dans le Grand Âge (80-85 ans ou plus) de cette première génération du *baby-boom* s'annonce tout aussi « fracassante ». Certes, à ces âges, les rangs des survivants se seront éclaircis, mais, comparativement à ceux de la génération 1945, ils seront toujours environ 30% supérieurs ; davantage, si le calendrier de la mortalité continue à s'allonger ou si la France maintient ou accroît, d'ici là, son pouvoir d'attraction sur les populations vieillissantes étrangères, un peu moins dans une conjoncture inverse.

Par rapport à celui du régime démographique permanent, l'agencement des générations en France a une exceptionnelle vertu rajeunissante. Tout d'abord, et pour aussi renflé qu'il soit actuellement, le sommet de la pyramide des âges n'en est pas moins exceptionnellement étroit. Outre qu'elles appartiennent à des générations initialement peu nombreuses, les personnes âgées actuelles ont aussi été exposées à des risques de décéder plus importants à chaque âge que ceux constatés aujourd'hui. Or, avec la mortalité du moment, la structure par âge de la population stationnaire associée donne, par exemple, des proportions de femmes et d'hommes âgés de 60 ans ou plus respectivement égales à 22% et 28%, soit des valeurs nettement supérieures aux dernières estimations : 18% et 23%. Ensuite, en dépit d'une remontée de la natalité depuis 1994, la base de la pyramide des âges est toujours plus étroite que par le passé. Dans la mesure où parviennent aujourd'hui aux âges féconds des femmes appartenant à des générations moins nombreuses, la tendance au vieillissement par la base de la pyramide des âges ne peut que persister ; sauf reprise – nette et durable – de la fécondité.

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, et, plus encore depuis la chute de la fécondité des décennies 1960-1970, tous les pays développés ont vieilli, à l'instar des pays européens (tableau 3, graphique 1). À l'horizon du prochain demi-siècle, leur vieillissement démographique va s'accroître et la contribution des variations passées de la fécondité sera d'autant plus importante que, durant les dernières décennies écoulées, la fécondité aura été faible ou en très fort déclin.

TABLEAU 3. STRUCTURE PAR ÂGE DE LA FRANCE, DE LA SUÈDE, DE L'ESPAGNE ET DE L'ITALIE EN 1965 ET 2000

Âge	France		Suède		Espagne		Italie	
	1965	2000	1965	2000	1965	2000	1965	2000
Moins de 15 ans	25,7	18,9	21	18,5	27,6	14,9	24,3	14,4
15 -19 ans	8,3	6,7	8,2	5,7	8,3	6,6	7,9	5,4
20-60 ans	48,6	53,8	52,6	53,6	51,1	56,9	53,2	56,3
60-64 ans	5,4	4,6	5,6	4,9	4,3	4,9	4,6	5,9
65 ans ou plus	12,0	16,0	12,6	17,3	8,8	16,8	9,9	18
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs (en milliers)	48562	58749	7695	8861	31853	39733	51907	57680

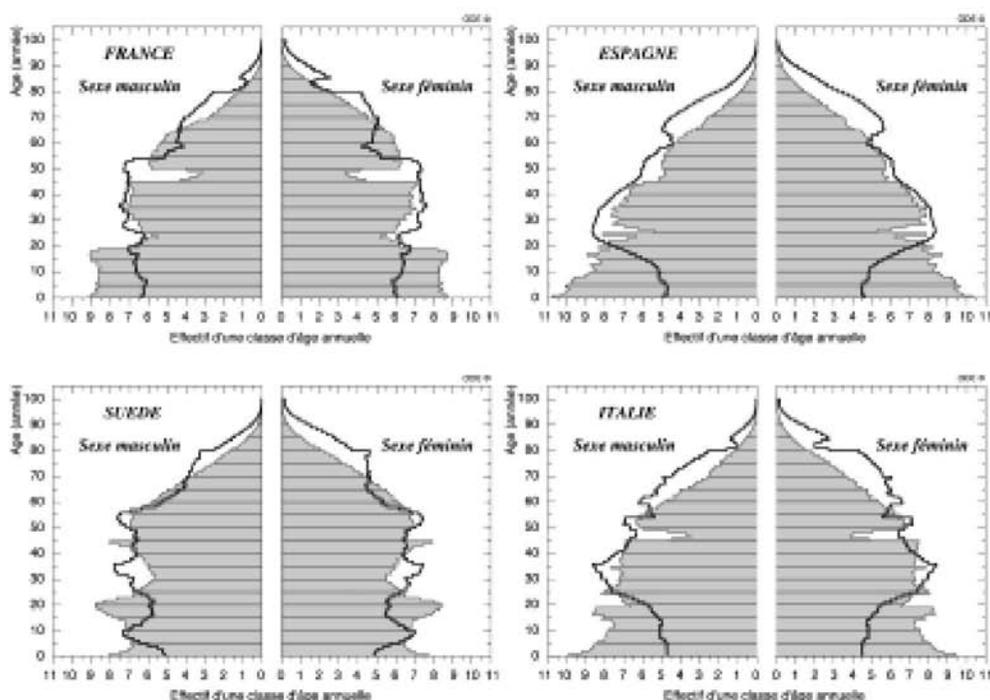
Source : Observatoire démographique européen (ODE)

Dans les pays moins développés, la fécondité n'a pas connu d'amples et violents mouvements de « yo-yo », de sorte qu'aucune pyramide des âges ne présente un agencement « à la française » des générations. Nombreuses sont cependant celles qui s'échancrent déjà plus ou moins largement à la base. Cette tendance va se renforcer et se généraliser. Les reculs de la fécondité, à ce jour, enregistrés dans certains pays portent en germe un vieillissement

extraordinairement rapide ; analogue à celui qu'a connu, par exemple, le Japon après la Deuxième Guerre mondiale<sup>7</sup>.

La Chine – où, après l'échec des deux premières campagnes de limitation des naissances (1956, 1962), la troisième (lancée à partir de 1971) a fini par faire plonger la fécondité de 6 enfants en moyenne par femme en 1965-1970 à 3,3 en 1975-1980, 2,5 en 1985-1990 et 1,8 en 1995-2000 – sera de ceux-là et contribuera, en raison de son poids démographique dans le total mondial, à une accélération du déplacement du barycentre de la population âgée vers le continent asiatique. Alors que 6,9% de la population chinoise était, en 2000, âgée de 65 ans ou plus, cette proportion pourrait varier de 12,6% à 14% en 2025 (plage de variation extrême des projections onusiennes) et de 19,6% à 26,8% en 2050. Sur les quelque 1,5 milliard de Terriens âgés, environ 22% seraient alors Chinois. En Thaïlande, au Brésil ou en Tunisie – où la fécondité n'est plus que le tiers environ de ce qu'elle était il y a une trentaine d'années – la part des 65 ans ou plus, qui avoisinait 5% en 2000, pourrait être multipliée par un facteur 3 à 5 en un demi-siècle quand la part des moins de 15 ans pourrait être réduite d'un tiers (de quelque 30% à 20%).

GRAPHIQUE 1. PYRAMIDES DES ÂGES DE LA FRANCE, DE LA SUÈDE, DE L'ESPAGNE ET DE L'ITALIE EN 1965 ET 2000.



Notes : Effectifs totaux ramenés à 1000 personnes. Pyramides en grisé relatives à 1965 et en contours gras à 2000.

Source : Observatoire démographique européen (ODE)

<sup>7</sup> Dans ce pays, dix années ont suffi (de 1947 à 1957) pour que l'ICF chute de 4,5 enfants en moyenne par femme à 2 - quelque 130 années avaient été nécessaires en France : de 1800-1804 à 1935 (si l'on excepte les années 1915-1919) - et pour que le nombre annuel de naissances s'effondre de 2,7 millions à 1,6 million. Résultat : la proportion des moins de 15 ans a régressé de 35,5% en 1950 à 30,2% en 1960, 23,6% en 1980 et 14,7% en 2000 ; celle des 65 ans ou plus est passée, respectivement aux mêmes dates, de 4,9% à 5,7% à 9,0%, et 17,2%. Avec un âge médian de 41,2 ans en 2000 (22,3 ans en 1950), le Japon occupe le premier rang des pays les plus vieilliss de la planète. Juste devant l'Italie (âge médian : 40,2 ans en 2000, 29 ans en 1950), le pays qui, actuellement, vieillit le plus rapidement en Europe.

### 3. Les réactions collectives : modalités et limites

Confrontée à la raréfaction de l'enfance et au vieillissement démographique que cette dernière induit (indépendamment des contributions de l'allongement du calendrier de la mortalité et de la mobilité des personnes), une société peut envisager de s'adapter en instaurant des politiques ou des mesures :

- d'accompagnement limité des processus, ces derniers constituant une donne sur laquelle on estime n'avoir aucune prise ou que l'on n'entend pas modifier ;
- beaucoup plus volontaristes, les enjeux liés aux processus démographiques étant jugés trop primordiaux et périlleux pour accepter que ces derniers suivent librement leur cours.

Dans la pratique, l'opposition entre ces deux types de réactions possibles n'est pas aussi tranchée que cela, les premières constituant une réponse *a minima*, aux effets temporaires et/ou limités, et servant à préparer le terrain pour les secondes.

#### 3.1 La dictature des processus, ou l'adaptation « au fil de l'eau »

La raréfaction des enfants, qui affecte de bien des manières la vie d'une société, peut être envisagée, ou perçue, de façon favorable. Toutes choses égales par ailleurs, on lui prête, entre autres, d'induire pour les jeunes ménages une amélioration de leur niveau de vie relatif et un accès plus facile à des modes de garde et au système éducatif. Globalement moins nombreuse, leur progéniture est supposée devoir bénéficier, notamment, d'une scolarité améliorée, d'une insertion plus aisée sur le marché du travail, d'opportunités de carrières plus nombreuses et variées, d'une plus grande qualité de vie (décongestionnement des mégapoles, moindre pollution, ...). Dans les pays les moins développés, où trouver de quoi simplement se nourrir constitue l'impératif premier pour de larges franges de la population, des naissances en baisse sont censées impliquer une amélioration générale de la situation alimentaire et des conditions de vie et, par suite, une survie allongée pour chacun.

Il serait absurde de nier que la raréfaction des enfants puisse être source de tels bienfaits. Il n'en reste pas moins que lorsqu'elle est tendanciellement bien établie, elle contraint à jouer de certains leviers.

Si des naissances moins nombreuses impliquent, en toute bonne logique, des classes moins surchargées, elles peuvent aussi, à la longue, provoquer des fermetures de sections ou d'établissements (en zones rurales moins densément peuplées, plus particulièrement), des mutations forcées, des non-remplacements des personnels partant en retraites, voire des licenciements. Pour retarder de telles échéances, on peut songer à : allonger la durée de la scolarité ; multiplier les filières d'enseignement ; développer des programmes de formation continue pour les salariés et d'alphabétisation pour les immigrants, ainsi que des universités du Troisième âge pour les retraités ; réorienter les maîtres et les professeurs vers d'autres activités ...

De même, l'arrivée dans les âges d'activité professionnelle de générations moins denses peut se révéler préjudiciable pour l'économie si des emplois viennent à ne plus pouvoir être occupés. Entre autres leviers possibles d'action, on peut : mobiliser les ressources ultimes de main-d'œuvre activable ; favoriser l'immigration de travailleurs ; maintenir plus longtemps la population en activité ; substituer du facteur capital au facteur travail ...

Mais le jeu sur des leviers – si efficaces qu'ils soient – peut atteindre ses limites lorsque le renouvellement par la base de la pyramide des âges devient par trop insuffisant. Les domaines de l'enseignement et de l'emploi suffisent à l'illustrer.

- En dépit d'une action sur les âges de scolarité obligatoire et des autres palliatifs possibles, l'arrivée dans le système scolaire de promotions moins nombreuses entraînera, plus ou moins rapidement, une contraction de la population totale à scolariser. Celle-ci provoquera, en retour, des fermetures de classes et induira une forte progression des coûts unitaires de formation,

sinon des coûts globaux ; ainsi, en dépit de près de trente années de basse natalité, le budget français global de l'Éducation n'en a pas moins continué de progresser en volume. En zones faiblement peuplées, les fermetures de classe pourront accélérer le départ des couples avec enfants vers des zones mieux équipées. Progressivement vidées de leurs éléments les plus dynamiques, les zones en question verront disparaître les services publics et privés ; la qualité de vie se dégradera jusqu'à transformer ces zones en « réserves » pour gens des villes en manque de nature et de calme ; un tel processus est à l'œuvre dans maintes régions de France et d'autres pays développés. La dépense accrue de formation affectera les collectivités dans leur ensemble mais également les familles. Non seulement, ces dernières acquittent des cotisations sociales et des impôts, mais elles doivent par ailleurs faire face aux autres dépenses, non socialisées, d'éducation. Globalement, leur niveau de vie relatif se dégradera, ce qui contribuera à amplifier le processus de raréfaction de l'enfance et, par voie de conséquence, celui du vieillissement : le processus d'« implosion démographique » se nourrira de lui-même (Bourcier de Carbon, 1995).

- Alors que se profile, de plus en plus nettement, en France notamment, ce que l'on nomme le « retournement démographique » – le remplacement incomplet, à compter de 2005-2010, des générations du baby-boom quittant la vie active par les générations entrantes du baby-bush –, l'idée est plus que jamais ancrée que de la raréfaction des enfants ne peut découler – fût-ce à horizon d'une vingtaine d'années – qu'une amélioration de l'emploi ; en témoignent la dénonciation du risque de pénurie générale de main-d'œuvre et les appels divers à une immigration revigorée.

L'expérience atteste pourtant que le lien de causalité n'est pas aussi direct et manifeste ; ce qu'avait, en son temps, amplement affirmé Alfred Sauvy. Pour poursuivre sur l'exemple français, on observe, en effet, un très large hiatus, depuis les années 1970, entre l'évolution de la population active et celle de la population effectivement au travail. En année pleine, le nombre d'actifs, y compris les chômeurs, a augmenté de 22 millions à environ 27 millions de 1973 à 2000 ; il devrait atteindre son maximum (28 millions) vers 2006-2008, puis décliner de plus de 2 millions sur la période 2010-2050, selon la variante médiane des dernières projections de l'Insee. Mais, dans cet ensemble, le nombre d'actifs réellement occupés n'a progressé, quant à lui, que de 10% (de 21 millions à 23 millions) depuis la première crise du pétrole, exclusivement du fait de l'augmentation du nombre d'emplois – marchands et non marchands – aidés (c'est-à-dire bénéficiant d'aides publiques ou plus ou moins exonérés de cotisations), qui a très régulièrement sur-compensé la baisse du nombre d'emplois hors mesure (ceux dont les rémunérations entrent dans l'assiette des prélèvements aux taux en vigueur et sont donc du meilleur rapport pour la protection sociale)<sup>8</sup>. En dépit de l'incontestable embellie constatée sur le marché du travail depuis 1997, les politiques d'emploi mises en œuvre en France depuis une trentaine d'années – qui ont, pour l'essentiel, consisté en une mise à la marge des travailleurs les plus âgés – n'ont pas empêché le chômage d'exploser : de moins de 3% de la population active en 1970, à plus de 12% en 1996 et 10% actuellement ; y compris celui des plus jeunes. Pour sa part, et bien que déjà peu élevé en 1972 (63,8%), le taux global d'emploi (rapport de la population pourvue d'un emploi à la population d'âge actif : 15-64 ans) n'était plus égal, en 2001, qu'à 62% ; 69% pour les hommes, 55,2% pour les femmes (OCDE, 2002). Pour l'Europe des Quinze, il s'établissait à 64,1% (73,2% pour les hommes et 54,9% pour les femmes). Il atteignait 65,9% en Allemagne, 67,8% en Autriche et en Finlande, 68,7% au Portugal, 71,3% au Royaume-Uni, 74,1% aux Pays-Bas, 75,3% en Suède, 75,9% au Danemark. Hors de la Communauté, il égalait 77,5% en Norvège, 79,1% en Suisse, 84,6% en Islande ; 73,1% aux États-Unis et 68,8% au Japon. Alors qu'en France la proportion de

<sup>8</sup> Ainsi, en 1972, les emplois aidés représentaient à peine 3% des emplois totaux mais, en 1996, leur part s'élevait à 23%.

personnes en emploi n'atteindrait que 48,7% parmi les 50-64 ans et 28,3% chez les 15-24 ans, au Danemark, dans ces deux groupes d'âges, on compterait plus de 65% d'actifs occupés.

Si ces comparaisons mettent en évidence que la régulation par le chômage et le sous-emploi n'est point une fatalité, aussi indissociable qu'on l'affirme souvent de la mondialisation et de l'émergence d'un nouveau paradigme technico-économique, elles démontrent également que le libre-jeu des leviers précédemment envisagés est loin d'être toujours possible ou pleinement efficace. Ainsi en est-il du levier migratoire et de la participation accrue des femmes à la vie économique.

- Par le passé, l'immigration a souvent constitué un remède privilégié contre les pénuries plus ou moins sectorielles et structurelles de main-d'œuvre. Bien que mis en veilleuse durant le dernier quart du XX<sup>ème</sup> siècle, il peut l'être encore, mais moins massivement, sans doute, le contexte actuel différant assez radicalement de celui des Trente Glorieuses. Depuis la publication d'un récent rapport de la Division de la Population des Nations unies (2000), on sait que la solution des problèmes auxquels les populations vieillissantes et en déclin seront confrontées au cours du prochain demi-siècle ne réside pas – fondamentalement – dans un développement de l'immigration de remplacement. Même en admettant que la société française n'entende l'apport migratoire que comme un moyen lui assurant simplement de maintenir constant le volume de sa population en âge de travailler, un tel objectif lui imposerait, tout de même, d'intégrer, au total, sur la période 1995-2050, près de 5,5 millions d'étrangers (100 000 par année, en moyenne). À l'évidence, tous les pays les plus développés se trouvant dans une situation identique, un état de concurrence plus ou moins exacerbée s'établirait presque instantanément entre eux, qui ne saurait profiter aux moins attractifs. Leur niveau de développement et les besoins en main-d'œuvre de leurs économies sont, en effet, relativement semblables. Si tous les candidats à l'immigration ne sont pas identiquement désirés par les sociétés concernées, certains le sont, en revanche, par toutes. Et ces immigrants-là – ainsi, vraisemblablement, que leurs pays d'origine plus ou moins vidés, sinon « pillés », de leurs forces les plus vives – feront, d'une manière ou d'une autre, monter les enchères. Bien que jouissant d'une image et d'une réputation de terre ancestrale d'immigration, la France devra, elle aussi, relever ce défi, mais avec des moyens – financiers, notamment – plus limités que ceux d'autres pays concurrents, et avec l'obligation de substituer à une politique d'accueil large et indifférencié une politique de quotas ciblés.

- En France, comme dans tous les autres pays, la participation accrue des femmes à la vie économique est une tendance lourde, liée au développement du tertiaire, à la nécessité d'un deuxième salaire pour les couples, ainsi qu'au désir marqué des femmes d'accéder à une relative autonomie financière – qui constitue la meilleure des assurances à une époque où la famille tend à devenir plus « incertaine » (Roussel, 1989). Mais c'est une tendance qui ne va pas, pour autant, d'elle-même. Possédant un niveau de formation initiale équivalent à celui des hommes, les femmes recherchent des emplois en rapport. Mais la concurrence, déjà rude avec les hommes en temps normal, est exacerbée en période de pénurie d'emplois, et leur insertion sur le marché du travail n'en est que plus difficile et retardée. Le plus souvent, réalisée par le biais de contrats à durée déterminée et modestement rétribués, donc n'offrant pas toujours le niveau de vie espéré, elle ne marque plus non plus, aussi systématiquement que naguère, le début de la réalisation des projets matrimoniaux et familiaux. Trop longtemps différés, ceux-ci peuvent alors s'en trouver plus ou moins altérés. On sait, en effet, de façon beaucoup plus assurée aujourd'hui, que le risque d'infécondité – féminine, mais aussi masculine – s'accroît dès la trentaine. Sous certaines conditions, l'obligation faite à une société, confrontée à un double processus de raréfaction de l'enfance et de vieillissement démographique induit, de mobiliser davantage son potentiel féminin peut – indirectement – contribuer à renforcer le processus combattu. On retrouve, là, une conclusion précédemment formulée.

À l'avenir, on ne peut exclure qu'en raison de leur participation renforcée au monde du travail, les femmes soient davantage contraintes d'arbitrer entre obligations professionnelles et obligations familiales et qu'elles puissent alors, plus fréquemment qu'aujourd'hui, privilégier les premières au grand détriment des secondes ; plus particulièrement, celles qui ont trait à la prise en charge des personnes âgées dépendantes, dont le nombre est appelé à croître très fortement – y compris dans l'hypothèse d'un recul très rapide, à tous les âges, des taux d'incapacité et d'un allongement très significatif de l'espérance de vie en santé. La prise en charge du Grand Âge – extrêmement contraignante – qui incombe le plus fréquemment, indépendamment du nombre total d'aidants potentiels, à une seule personne, une femme (enfant ou conjoint de la personne âgée dépendante) dans la très large majorité des cas – se révélerait alors beaucoup moins économe des deniers publics ; ce qui contribuerait à aggraver la charge du vieillissement.

### 3.2 Les politiques interventionnistes, ou la soumission du principe de plaisir au principe de réalité

Qu'elles s'inscrivent ou non dans le prolongement de politiques d'accompagnement, les politiques de type interventionniste – qui, d'une manière générale, et pour parler comme le Baron Pierre de Coubertin, exigent de : « Voir loin, parler franc, agir ferme » (devise de sa Revue du Pays de Caux) – ne pourront, à l'horizon du prochain demi-siècle du moins, que limiter les effets de la raréfaction des enfants et du vieillissement démographique induit. La tendance est, partout, trop bien installée pour s'inverser à un terme si rapproché. À travers les exemples des seules politiques familiales et politiques d'équilibre des comptes sociaux, développés ici, on montrera que leur instauration nécessitera d'éviter plus d'un écueil.

- Même dans un domaine comme la reproduction, qui touche à l'aspect le plus intime des couples, une intervention de l'État, destinée à relever le niveau de la fécondité, apparaît tout à fait légitime, pour au moins deux motifs. C'est à l'État qu'incombe d'organiser le libre-arbitre total des couples en matière de fécondité ; celui des couples qui ne veulent pas ou plus d'enfants comme celui des couples qui aspirent à une descendance plus nombreuse que la norme. C'est aussi à l'État que revient le lourd privilège de garantir une certaine continuité historique nationale et, en conséquence, de veiller à éviter les déséquilibres qui pourraient par trop l'hypothéquer. C'est sur ces deux principes fondamentaux que se sont articulées les politiques actives de relance de la fécondité, mises en œuvre par le passé, entre autres, en France – où l'on affirme communément que c'est à une politique d'aide à la famille (allocations familiales, allocations logement, scolarisation précoce en maternelle) davantage compensatrice des dépenses engagées par les couples, sinon plus généreuse, qu'elle doit d'avoir évité une chute aussi marquée qu'ailleurs de sa fécondité et d'assurer aujourd'hui les deux-tiers des naissances de la Communauté européenne –, et en Suède, dont la dernière expérience est, à maints égards, particulièrement instructive.

Dans ce pays, l'ICF qui oscillait autour de 1,6 enfant par femme depuis 1976 a brutalement remonté à partir de 1985, pour atteindre la valeur 2,13 en 1990. Même si plusieurs facteurs peuvent expliquer cette étonnante remontée de la fécondité suédoise (Calot, Sardon, 1997), les changements apportés à la législation relative au congé parental rémunéré (devenu particulièrement avantageux, à partir de 1986, pour les couples donnant naissance à un deuxième enfant assez peu de temps après le premier) et les effets d'aubaine qu'ils ont générés, n'y sont certainement pas étrangers. Depuis 1991, l'ICF a reflué, plus rapidement encore qu'il n'avait remonté ; en 1996, il n'était déjà plus égal qu'à 1,5 enfant en moyenne par femme.

Le cas de la Suède est instructif car il a permis, quelques années durant, de vérifier que la réactivité de la fécondité à un stimulus fort était plus qu'un concept et a laissé accroire que le regain pouvait perdurer. L'effondrement qui a très rapidement suivi tendrait à prouver que,

dans un contexte prégnant de respect des grands équilibres macro-économiques et de stabilisation, sinon de contraction, des budgets sociaux, il est des niveaux de fécondité désormais, durablement, hors de portée de certaines populations.

- Jusqu'à présent, les effets économiques propres du vieillissement démographique sur les systèmes de protection sociale des États qui en sont pourvus ont été relativement faibles. En France, par exemple, contrairement à une opinion, longtemps répandue, qui le tenait pour principal responsable de la dégradation des comptes sociaux observée dans les années 1970 et 1980, le vieillissement de la population n'a joué qu'à la marge, contrairement à la généralisation-extension de la couverture sociale et à la crise économique, plus longue et sévère que prévu par les analystes. Cette faible incidence du vieillissement démographique s'explique, entre autres, par la très longue montée en charge du système de protection sociale et par la répartition sur un nombre plus élevé de cotisants de l'effort social de la Nation. Au cours du prochain demi-siècle, l'impact du vieillissement démographique sera tout autre, même dans l'hypothèse d'un futurible démographique simplement médian (Calot, Chesnais et alii, 1997) :

- La stricte compensation de la croissance des dépenses de santé induite par le seul vieillissement de la population pourrait, en effet, contraindre soit à majorer les taux de cotisation maladie de 46%, soit à réduire d'un tiers le montant des remboursements par tête, à sexe et âge donnés<sup>9</sup>.

- L'équilibre financier des régimes de retraite pourrait requérir : d'augmenter de 51% le taux de cotisation vieillesse (sans hausse du pouvoir d'achat des retraites par rapport aux salaires) ; ou de diminuer de 44% le montant moyen des pensions par rapport à celui des salaires ; ou d'élever de 9,6 ans l'âge de cessation d'activité ; ou d'accroître de 80% l'effectif de la population active sans élévation de l'âge de la retraite (par la seule progression des taux d'activité, essentiellement féminins ou par recours à l'immigration), ce dernier levier d'action possible posant le problème du paiement futur du supplément de droits à retraite induit par l'augmentation de la population active.

- La résorption de l'effet du vieillissement démographique à venir par la seule hausse des taux de cotisation maladie et vieillesse équivaldrait, par rapport à une évolution sans vieillissement, à un abaissement d'un quart environ de la production par actif. Dans l'hypothèse d'une croissance économique comparable à celle des Trente Glorieuses, ce prélèvement sur l'économie serait relativement faible<sup>10</sup> ; il serait comparativement beaucoup plus lourd si la croissance devait être du même ordre que celle enregistrée depuis une trentaine d'années.

À l'évidence, le vieillissement démographique contraindra à des modifications radicales des modes d'organisation collectifs. Pour contrer ses effets propres, l'élévation de l'âge-frontière entre activité et retraite et, d'une façon plus générale, l'accroissement de la population active sur laquelle répartir les prélèvements sociaux en forte hausse, apparaissent comme des remèdes particulièrement efficaces et ont été, à ce titre, largement privilégiés dans les rapports officiels publiés depuis une vingtaine d'années.

---

<sup>9</sup> Hors socialisation du risque dépendance du Grand Âge.

<sup>10</sup> C'est un fait, à souligner, que l'absorption par le vieillissement démographique d'un quart des bénéfices de la croissance économique future ne représenterait jamais qu'un prélèvement de 0,5 % par an. Un tel raisonnement sur une valeur moyenne ignore totalement que le calendrier du vieillissement à venir n'est pas linéaire. Celui de ses effets propres non plus, dont la progression sera maximale en France vers 2005-2010, soit à un horizon très proche, et significativement plus faible une quinzaine d'années plus tard.

Compte tenu cependant de l'état actuel du marché du travail<sup>11</sup>, ils ne semblent guère devoir être administrés, avec quelques résultats tangibles, avant plusieurs années (Delannoy, Du Granrut, De Jouvenel, Parant, 2001). À court-moyen terme, et au pied du mur, obligation sera donc faite de résoudre l'alternative :

- Augmenter le taux des prélèvements obligatoires, au risque de faire supporter par les actifs et le système productif une charge d'autant moins acceptable qu'ils seront de plus en plus exposés à une concurrence internationale très vive en provenance de pays – en développement, notamment – n'ayant point les mêmes us et coutumes, ni les mêmes législations sociales et fiscales. Leur niveau de vie relatif régressant en conséquence, les actifs procéderont inmanquablement à des arbitrages coûteux, tant au plan macro-économique que démographique.
- Stabiliser le taux des prélèvements obligatoires et, l'assiette de ces derniers n'augmentant que faiblement, voir leur rendement demeurer à peu près stable alors que le nombre d'ayants droit, notamment âgés, ne cesserait d'augmenter. « Invités » à assumer leur part de la charge, les retraités auraient alors de bonnes raisons de craindre le retour de temps qu'ils pensaient révolus à jamais : ceux où vieillesse rimait avec détresse (détresse économique, détresse sociale) ; des temps que pourraient encore plus vilainement subir les populations âgées des pays en développement. Ces pays dans lesquels les structures et l'entraide familiales vont être profondément altérées, sinon mises à mal (en relation avec la migration massive des jeunes vers des villes ne leur offrant souvent que chômage, petits boulots, logements de misère, ...) sont en effet, tous ou presque, dépourvus de systèmes de protection sociale susceptible de jouer leur rôle d'amortisseur des crises. De surcroît, leurs économies respectives ne leur permettent d'occuper efficacement qu'une minorité de leur abondante jeunesse et de créer suffisamment de richesses pour constituer des réserves financières *ad hoc*.

### Conclusion (provisoire)

La raréfaction des enfants n'emprunte rien au hasard. Elle est le fruit d'un renoncement plus ou moins marqué et volontaire, le produit – obligé – d'une révolution que Landry, jadis, nomma « révolution démographique », et qui s'est brutalement étendue au monde en développement au cours des dernières décennies écoulées. Dans ce monde qui rassemble quelque 80% de Terriens, une nouvelle famille va se substituer, à horizon d'une vie humaine, à l'ancienne : de large et répartie tout au long de l'échelle des âges, elle va se rétrécir et se concentrer sur des plages d'âges de plus en plus étroites (du fait de la réduction de l'écart d'âges entre les aînés et les cadets) et de plus en plus espacées (l'âge moyen des mères à la naissance de leurs enfants augmentant).

De la raréfaction des enfants résulte – on le sait – un vieillissement démographique :

- un phénomène sur lequel les démographes – adoptant une posture de « catastrophisme éclairé » (Dupuy, 2002), et exerçant pleinement leur fonction d'alerte – se sont, de longue date, efforcé d'attirer l'attention de leurs contemporains ;

---

<sup>11</sup> La contribution réelle de la population française à la création de richesses se situe très en-deçà des seuils entérinés lors du Conseil européen de Stockholm (mars 2001) pour le retour au plein-emploi en 2010 : taux global d'emploi de 70% (67% dès 2005) ; taux d'emploi féminin de 60% (57% dès 2005) ; taux d'emploi des 55-64 ans de 50%. Pour mieux fixer l'ampleur du défi à relever, on indiquera simplement qu'un taux d'emploi des 15-64 ans égal à 70% permettrait à la France de compter 27 millions d'actifs en poste, et non 23 millions. Dans une telle France – où les pénuries de main d'œuvre ne seraient pas nécessairement plus sévères (les 27 millions d'actifs occupés se répartiraient en effet de 15 à 64 ans et non de 20 à 59 ans, comme la quasi-totalité des 27 millions d'« actifs » actuels) –, le système de protection sociale (dont le financement dépend pour deux tiers des cotisations sociales) connaîtrait une bien meilleure situation, les cotisants étant 4 millions plus nombreux et la population des allocataires âgés de 15 ans ou plus (chômeurs, préretraités, retraités) plus faible.

– un phénomène à vocation universelle, dont la progression va prochainement connaître une formidable accélération, dans les pays développés (en relation avec le passé chahuté de leur fécondité dont les effets pourraient être dynamisés si la tendance à l'allongement du calendrier, déjà tardif, de la mortalité se poursuivait durablement) et, plus encore, dans ceux en développement.

– un phénomène dont les enjeux débordent amplement de la question des retraites ou de la santé des personnes âgées. Ils interfèrent avec ceux relatifs à l'emploi et à ses mutations, à l'évolution, à la formation, au vieillissement et au *management* de la population active. Ils renvoient aux modalités de fonctionnement de l'économie. Ils interpellent sur l'évolution des jeux de pouvoir et des rapports de forces entre générations successives (effets d'éviction des jeunes adultes). Ils conduisent, immanquablement, à des questionnements : sur le devenir de l'offre et de la demande des biens et services traditionnels (dont une population comptant une forte proportion de personnes âgées peut être partiellement ou totalement saturée) ou nouveaux ; d'essence, plus philosophique, sur le sens de la vie et sur le droit de tout être à une fin de vie et à une mort dignes.

Formidable défi à relever pour les générations – toutes les générations – du XXI<sup>ème</sup> siècle, le vieillissement démographique doit être envisagé dans sa globalité et sous l'angle de ses multiples et diverses conséquences.

C'est en cela qu'il est aussi un redoutable cas d'école pour la volonté politique.

## BIBLIOGRAPHIE

- BOURCIER DE CARBON Ph., 1995, « Population de la France : chronique d'une implosion annoncée », *Futuribles*, n°. 203, pp. 63-92.
- CALOT G., SARDON J-P., 1999, « Les facteurs du vieillissement démographique », *Population*, n°. 3, pp. 509-552.
- CALOT G., SARDON J-P., 1997, « Étonnante fécondité suédoise », *Futuribles*, février, pp. 5-14.
- CALOT G., CHESNAIS J-C., 1997, (en collaboration avec CONFESSON A., Parant A., SARDON J-P., *Le vieillissement démographique dans l'Union européenne à l'horizon 2050. Une étude d'impact*, Futuribles international-Lips-Datar-Commissariat général du Plan, TRP n°. 6.
- CANTILLON R., 1997, *Essai sur la nature du commerce en général*, Paris, Ined (réimpression de l'édition de 1952, fondée sur le texte original de 1755).
- DELANNOY B., DU GRANRUT C., DE JOUVENEL H., PARANT A., 2001, *Un essai de prospective sur les retraites en France à l'horizon 2040*, TRP n°. 14, Futuribles international-Lips-Datar-Commissariat général du Plan.
- DUESENBERY J., 1949, *Income, Saving and the Theory of Consumer Behaviour*, Harvard University Press, Harvard, Boston, Massachusetts.
- DUPUY J-P., 2002, *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Paris, Seuil.
- JOUVENEL de H., PARANT A., 2002, « Eléments pour une prospective de l'emploi en Europe – l'exemple de la France », in : *Mutations du marché du travail et protection sociale dans une perspective internationale. Voies parallèles ou convergentes ?*, (H. Serfati et G. Bonoli eds.), Bern-Berlin-Bruxelles-Frankfurt am Main-New York-Oxford-Wien, AISS, 622 p. (Sécurité sociale, volume 5).
- LANDRY A., 1982, *La révolution démographique. Étude et essais sur les problèmes de la population*, Paris, Ined (réédition).

- NATIONS UNIES, 2000, *Replacement Migration : Is it a solution to Declining and Ageing Populations ?*, New York, mars
- NATIONS UNIES, 1956, *Le vieillissement des populations et ses conséquences économiques et sociales*, Études démographiques n°. 26, Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, New York.
- PARANT A., 2000, « Le vieillissement démographique. Anti-hasard et défaut de prospective », *Espace, Populations, Sociétés*, Vol. 3, pp. 339-361.
- PARANT A., 1997, « Le vieillissement démographique de l'Union européenne », *Populations & Sociétés*, n°. 321, février.
- PARANT A., 1978, « Les personnes âgées en 1975 et le vieillissement démographique en France (1931-1975) », *Population*, n°. 2, pp.381-411.
- ROUSSEL L., 1989, *La famille incertaine*, Odile Jacob.
- SMITH A., 1776, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Edinburgh.
- VEBLEN T., 1899, *The Theory of the Leisure Class*, Stanford, Californie.